

## MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE NATIONALE DU PROJET

## **COPIL – Comité de pilotage national**

Le Copil assure le pilotage politique du projet.

<u>Composition</u>: le comité de pilotage du Festival des Solidarités est composé d'organisations nationales impliquées dans le projet, et des structures assurant la coordination du Festival en région (appelées Coras).

<u>Rôle</u>: le comité de pilotage du Festival des Solidarités a pour rôle de définir les orientations stratégiques du projet (communication, partenariats, budget), de contrôler l'exécution de ces orientations, et de mobiliser leurs réseaux d'acteurs en vue de l'événement. Ses membres participent activement aux temps forts du projet : événements de lancement, RNA, comités d'octrois...

<u>Calendrier de réunions</u>: le comité de pilotage se réunit au minimum trois fois par an, une fois en début d'année pour faire le bilan de l'édition passée, une fois en mai-juin pour préparer l'édition à venir, une fois en septembre-octobre pour faire le point juste avant l'édition. En début d'année, il est organisé un temps d'échange avec les partenaires institutionnels et opérationnels principaux (sans prise de décision). Les transports des membres en région sont pris en charge\*, et si besoin, à titre exceptionnel, l'hébergement. Des produits bio / équitables et/ou locaux seront servis.

Les dates des comités sont décidées au début de chaque année et sont rappelées au minimum un mois à l'avance, et les ordres du jour sont envoyés au minimum quinze jours à l'avance. Les documents préparatoires sont envoyés le plus tôt possible (minimum 8 jours à l'avance). Les absents peuvent donner pouvoir à un autre membre, dans la limite d'un par porteur.

Les membres s'engagent à un suivi d'un Copil à l'autre, et doivent être en capacité de prendre des décisions au nom de leur structure. Les structures en position de conflit d'intérêt s'abstiennent sur les sujets concernés. Les comptes-rendus de comité de pilotage sont envoyés à l'ensemble de ses membres.

<u>Décisions</u>: le comité de pilotage prend généralement ses décisions au consensus. Toutefois, si un membre le demande, un vote à la majorité peut être organisé.

\* Billets SNCF 2<sup>e</sup> classe, sur présentation de justificatifs et dans la limite du budget.



<u>Groupes de travail :</u> le comité de pilotage peut constituer des groupes de travail en son sein en fonction des besoins. Ils rendent compte de leurs actions lors des réunions du comité de pilotage.

<u>Adhésion</u>: toute structure nationale qui le souhaite peut demander à rejoindre le comité de pilotage. Elle remplit alors un formulaire de candidature. Les structures dont la candidature reçoit un avis favorable du comité d'animation sont invitées à se présenter lors d'une réunion du comité de pilotage. Le comité de pilotage se prononce ensuite en l'absence de la structure concernée sur son admission. L'adhésion au comité de pilotage du Festival des Solidarités est sans limitation de durée.

<u>Cotisation</u>: les structures nationales membres du comité de pilotage doivent s'acquitter d'une cotisation par année civile, du montant calculé selon les règles suivantes :

Catégorie	Tranches de budget	Montant en €
Α	inférieur à 250 000 €	500
В	250 000 € - 1 million €	890
С	1 million € - 3 millions €	1 120
D	3 millions € - 10 millions €	1 410
E	supérieur à 10 millions €	1 700

Les structures qui ne verseraient pas leur cotisation seront suspendues jusqu'au paiement des sommes dues.

<u>Démission</u>: une structure souhaitant quitter le comité de pilotage doit en informer le Copil au plus tard au 31 mars de l'année de départ, en explicitant les raisons de sa décision. Passée cette date, la cotisation de l'année sera due.

<u>Exclusion</u>: sur demande d'un membre, une structure suspectée de manquement grave (non-respect de la charte, malversation interne...) peut être amenée à s'en expliquer devant le comité d'animation. Suite à ces explications ou en cas de refus de s'expliquer, la structure peut faire l'objet d'un vote d'exclusion en comité de pilotage.

## **RNA – Rencontre nationale des acteurs**

La RNA est un espace de partage d'informations et d'auto-formation avec, le cas échéant, un temps spécifique pour consulter les acteurs sur les orientations du projet. Les fruits de ces consultations seront soumis au Comité de pilotage pour décision.



Selon les sujets, des groupes en fonction du degré de connaissance du projet pourront être prévus, de même que des animations pour permettre à chacun-e de s'exprimer.

## **CA – Comité d'animation**

Le rôle principal du CA est d'aider l'équipe opérationnelle dans les prises de décisions entre deux Copil. Le CA se prononcera notamment sur les nouveaux partenariats et sur les gros arbitrages budgétaires.

<u>Composition</u>: Le comité d'animation est composé de quatre à huit organisations membres du comité de pilotage, et du coordinateur du projet. Le CRID, porteur administratif du Festival des Solidarités, est membre de droit du comité d'animation. Chaque année en janvier, les structures souhaitant rejoindre le Comité d'animation sont invitées à se manifester, et le Comité de pilotage valide les membres du Comité d'animation. Une attention sera portée à la diversité et au renouvellement des membres du comité. Chaque structure représentée au CA doit transmettre une lettre désignant la personne qui la représentera aux réunions du Comité d'animation.

<u>Rôles</u>: Suivi d'activités, suivi de l'exécution budgétaire, arbitrages budgétaires, validation demandes de financement, suivi rédaction plans triennaux, accompagnement de l'équipe salariée (référents thématique par exemple), recrutements, force de proposition pour les orientations stratégiques, validation des CORAS, étude des demandes d'exclusion.

<u>Calendrier de réunions</u>: Le comité d'animation se réunit 3 à 5 fois par an. Une réunion d'une demi-journée entre chaque Copil, en alternant réunions skype et réunions physiques. En fonction des besoins, des validations par mail ou des points skype rapides pourront avoir lieu.

<u>Décisions</u>: Le CA prend ses décisions à la majorité et peut inviter des partenaires ou des membres si besoin. Pour avoir des décisions collectives même si tout le monde n'est pas présent, les comptes-rendus seront envoyés avec 1 semaine de délai de réaction.